

Examen technique tambours

Evaluation

L'examen technique tambours se divise en quatre parties, y compris un examen théorique écrit. Les principes acquis sont examinés dans différentes possibilités et combinaisons d'utilisation.

Les priorités se répartissent comme suit:

Matières examinées	Priorité
Marche bâloise et pièce de libre choix (préparé)	①
Lecture à vue	②
Principes	③
Théorie	④

Marche bâloise / pièce de libre choix

Le choix de la marche bâloise et de la pièce au libre choix doivent correspondre aux capacités et au niveau actuel du candidat. Les deux pièces doivent être présentées par coeur.

Exercice de lecture à vue

Le candidat dispose de 30 minutes de temps de préparation pour la lecture à vue. Celle-ci comporte un style bâlois pour une moitié, style composition pour l'autre.

Principes

Exécution et développement du roulement conformément aux indications du manuel „Roulement“ de l'association suisse des tambours (AST).

Présentation de quelques exemples d'application pratique des principes (voir cours préparatoires pour tambours militaires). Les principes apparaîtront dans différentes combinaisons dans le produit final et doivent être présentés dans le tempo prescrit avec les indications de dynamique prescrites.

Toutes les appellations personnelles de ce texte désignent aussi bien le sexe masculin que féminin. Pour des raisons de simplicité, seul le terme masculin est retenu.

Théorie

Questionnaire à choix multiples écrit de 15 minutes. La matière examinée correspond à la partie théorique du manuel „Roulement“ de l’AST:

- Valeurs de notes et silences
- Notations d’exécution dynamique
- Dynamique sur signes de marcato
- Indications de tempo
- Notation de principes et de roulements.
- Signes spéciaux

Evaluation de l’examen

L’examen instrumental est conduit par des officiers de carrière ou enseignants spécialisés de la musique militaire. Il est évalué au moyen de points, selon les critères habituels du tableau de taxation de l’AST.

Dates des examens techniques

Les examens techniques n’ont lieu qu’une fois par année, dans les semaines 4 à 8. Ils ont lieu dans les trois centres d’examen ouest, centre et est.

Ecole de recrues

L’instruction des tambours est dispensée dans les ER II et III. Le début de celles-ci est fixé aux semaines 28 et 45. Les écoles de recrues sont stationnées à Aarau avec une dislocation à Berne.